

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 205

présenté par

M. Cabaré, Mme Bureau-Bonnard, M. Colas-Roy et M. Ardouin

AVANT L'ARTICLE 33**Mission « Santé »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.